



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 11 décembre 2015 à 20h00 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Henriette COLLET, Xavier LONG, Julien BRENIERE, , Thomas BETH, Claude BLANCHET, Sonia MARMUGI, Véronique GENSUL, Norédine FRIH, Laurence DESLANDES, Sophie GOURCEAUX, Eric LIONS

Membres excusés : Stéphanie ROUX procuration à Julien BRENIERE ; Claude FABRE

Membre absent : Isabelle PALMARINI,

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

Intervention de M. Ugo Cézanne, chargé des relations territoriales à la poste au sujet du maintien du bureau de poste de la commune.

M. Cézanne précise que la poste, depuis 1991, est une entreprise dont le seul actionnaire est l'Etat. La poste a une prestation de mission de service public avec quatre obligations : la distribution du courrier, de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire.

Il y a dans le département 93 points de contact et 50 agences postales (géré en collaboration avec la mairie ou l'intercommunalité).

Concernant le bilan du bureau de poste de Châteauroux les alpes, il est ouvert 17h30/semaine (5 demi-journées) et la fréquentation est de 40 personnes en moyenne par demi-journées. M. Cézanne précise que la loi oblige une ouverture de 12h /semaine... L'entreprise estime que la fréquentation est insuffisante et la Poste souhaite aller vers une agence postale qui serait plus un service public de dépannage de proximité. Il faut savoir que toutes les opérations (postales, bancaires...) sont limitées.

Le conseil municipal signale que les horaires de la poste diminuent chaque année et que les périodes supprimées étaient des périodes d'affluence (samedi matin...), il est donc normal que la fréquentation diminue. De plus le bureau de poste peut être fermé du jour au lendemain si la personne de l'accueil doit travailler dans un bureau de poste d'une autre commune.

Le maire remet une pétition pour le maintien de la poste, de plus de 700 signatures, à M. Cézanne.

La réorganisation de la poste a lieu tous les deux ans et M. Cézanne précise qu'il faudra trouver une solution avant fin 2016 pour Châteauroux les alpes.

La séance débute à 21h00

ORDRE DU JOUR :

1. Plan Local d'Urbanisme : prescription de la révision et définition des modalités de concertation
2. Demande de subvention DETR 2016
3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
4. Attribution d'indemnités receveur municipal
5. Suppression budget annexe CCAS
6. Demande de financement pour la pratique sportive dans les écoles primaires, année 2015-2016
7. Projet de schéma de coopération territoriale
8. Modification des statuts de la CCE
9. Convention PEDT
10. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 novembre 2015
adopté à l'unanimité

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

1. Plan Local d'Urbanisme : prescription de la révision et définition des objectifs et des modalités de concertation

Délibération concernant le lancement du projet de révision du PLU de la commune. Elle détaille les objectifs de la révision du PLU ainsi que les modalités de concertation nécessaire à cette révision. Le choix est fait de présenter une délibération pour ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention DETR 2016

Délibération concernant une demande de subvention au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Les projets concernés par cette aide sont : l'accessibilité des établissements recevant du public et l'aménagement du village.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Délibération concernant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale que le Préfet a défini. Le schéma impacte la commune de Châteauroux-les-Alpes, en proposant la création d'une nouvelle communauté de communes « autour du lac de Serre Ponçon » rassemblant :

- La communauté de communes de l'Embrunais (8 communes)
- La communauté de communes du Savinois-Serre Ponçon (7 communes)
- La commune de Chorges (membre de la CC de la vallée de l'Avance)
- La Commune de Rousset (membre de la CC du Pays de Serre Ponçon)

Délibération adoptée à 12 voix pour et 1 abstention.

4. Attribution d'indemnités receveur municipal

Délibération concernant l'indemnité versée par la commune au trésorier pour l'année 2015. Le nouveau trésorier étant en poste depuis le 1^{er} juillet 2015, il est nécessaire de délibérer afin de lui attribuer l'indemnité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Suppression budget annexe CCAS

Délibération concernant la suppression du budget annexe du CCAS. En effet, la Loi n° 2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le budget du CCAS n'étant pas assez important il est décidé de le supprimer au 31/12/2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Demande de financement pour la pratique sportive dans les écoles primaires, année 2015-2016

Depuis 2013, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes apporte une aide financière aux communes pour encourager la pratique sportive dans les écoles et notamment la pratique du ski, de la natation, et des activités physiques de pleine nature tels que la voile, l'escalade et le canoë kayak.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui a la compétence en matière scolaire et de les renouveler chaque année scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Projet de schéma de coopération territoriale (ScOT)

Délibération concernant le schéma de coopération territoriale. La Communauté de Communes de l'Embrunais, dans le cadre de ses compétences obligatoires va élaborer un ScOT à l'échelle du Pays S.U.D.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Modification des statuts de la CCE

Cette délibération concerne les modifications de statuts de la Communauté de communes de l'Embrunais, le siège social et la compétence voirie communautaire sont modifiés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Convention PEDT

Délibération concernant le Projet Educatif Territorial (PEDT), suite à son élaboration il faut maintenant signer la convention avec le « SIVU les Loulou's », cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation des activités périscolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. DM 2, budget principal 2015; section investissement

Délibération approuvant les transferts de crédits existants non utilisés sur 2015 sur le chapitre 11 en fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses

* Monsieur Jérôme BERTALON propriétaire d'une source sur la commune a pour projet personnel la mise en œuvre d'une pico-centrale à partir des pinées jusqu'à son habitation au hameau des Albrands. L'exposé de ce projet a donc été présenté aux élus. A présent, pour que ces travaux aboutissent l'autorisation de la commune pour traverser les parcelles communales est nécessaire. Le dossier va être étudié par la commission de l'eau.

*Une réunion avec l'ONF au sujet du RTE a été proposée à M. Le Maire, elle doit se tenir le 16 décembre 2015.

* Plusieurs propriétaires ont demandé d'électrifier leur chalet d'alpage. Le SyME, que nous avons saisi, ne finance pas ces travaux sur des constructions en montagne. Les chalets d'alpage ont pour but d'abriter le berger. Le conseil municipal a donné un avis défavorable.

* Lors d'une modification d'un carrefour, il serait souhaitable d'en informer la population (panneau STOP sur la route du stade et le chemin des Taxils).

* Concernant l'école une proposition a été faite pour la mise en place d'une bande piétonne sur 40m à droite en descendant en direction de l'école. La commission voirie étudiera cette proposition.

* INEO demande l'autorisation de passage sur un chemin non cadastré, si tel est le cas, ce chemin devra être remis en état par l'entreprise.

*Une lettre ouverte émanant d'un conseiller a été proposée à l'ensemble des élus afin de demander à M. le Préfet la suspension des travaux RTE sur les lignes aériennes THT durant la période hivernale et ce dans le but d'apaiser les débordements.

* L'association SIANDAQUI a adressé ses remerciements pour toutes les aides que la commune lui a apportés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 55

**Le Maire,
J-M BARRAL**

